

Paris, le 23/05/2007

**département du Dépôt légal  
service de Gestion des périodiques**

Réf : BNF-GDP-PRO-2007-00809  
Affaire suivie par : Hamouchy Abdelouahed  
Tél : 01.53.79.82.54  
Mél : abdelouahed.hamouchy@bnf.fr

Association Chien  
19 rue de Quineleu  
35000 Rennes

Adresse de livraison :  
Bibliothèque nationale de France  
Dépôt légal des périodiques  
Quai François-Mauriac  
75706 PARIS CEDEX 13

Monsieur,

Vous êtes éditeur de la publication périodique intitulée :

**Ce mot + poésie**

A ce titre, le *Code du patrimoine*, articles L131-1 à L133-1, vous soumet à l'obligation du dépôt légal.

Or je constate que cette publication n'a pas fait l'objet d'un dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France. Je vous informe que vous devez faire parvenir, dès sa parution, chaque numéro de cette publication en deux exemplaires (ou en un seul si le tirage de la publication est inférieur à trois cents exemplaires).

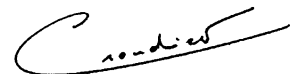
Une déclaration de dépôt (cerfa 10068\*03), en trois exemplaires, doit accompagner le premier envoi de votre publication. Par la suite, une déclaration globale annuelle (cerfa 12381\*01), récapitulant l'ensemble des dépôts, devra accompagner le dernier numéro déposé chaque année (Décret n°2006-696 du 15 juin 2006, Art. 5 et Art. 9).

Je vous saurais donc gré de bien vouloir nous envoyer, en franchise postale, une collection complète des numéros parus depuis la création de la publication et de veiller ensuite à son dépôt régulier, afin que les collections nationales soient complétées.

Vous trouverez les formulaires à télécharger ainsi que de plus amples informations concernant le dépôt légal sur [www.bnf.fr](http://www.bnf.fr) > professionnels > dépôt légal.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef du service**



**Igor GROUDIEV**